

La vie municipale à Vétheuil de 1789 à nos jours

Vétheuil ne porta guère le nom de commune qu'à partir de la Révolution lorsque l'assemblée nationale eût voté la loi du 14 décembre 1789 sur la constitution de municipalités.



Les officiers et membres étaient remplacés par voie d'élection, le conseil était composé de 9 membres pour les communes de plus de 500 habitants. Avec les décrets de février 1790, la France est divisée en 83 départements.

Celui de Seine et Oise était divisé en 9 districts dont celui de Mantes auquel était rattaché Vétheuil. Il existe peu de trace des événements qui se sont accomplis pendant la période révolutionnaire. Les maires se suivent et jurent fidélité à l'empereur ou au roi selon l'époque.

En 1836, la commune de Vétheuil souhaite son rattachement à la circonscription de la Roche, plus avantageuse parce que plus proche et plus facile d'accès que Magny.

Plus tard, lors de la création du Val d'Oise, la commune de Vétheuil demandera son rattachement au département des Yvelines et à la sous-préfecture de Mantes. Mais comme en 1836, elle n'obtiendra pas satisfaction et se verra définitivement rattachée au département du Val d'Oise et à la sous-préfecture de Pontoise, pourtant quatre fois plus éloignée que celle de Mantes.

En 2022, la commune compte 903 habitants.